

<https://www.snetap-fsu.fr/Pas-de-reconnaissance-de-la-penibilite-sans-service-actif-et-pour-une-veritable.ht>  
[ml](#)



# **Pas de reconnaissance de la pénibilité sans service actif et pour une véritable cessation progressive d'activité !**



- Les Dossiers - Vie fédérale -  
Date de mise en ligne : dimanche 2 février 2020

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

---

## COMMUNIQUÉ UNITAIRE FONCTION PUBLIQUE

---



Malhonnête comme souvent, le Gouvernement tente de faire croire qu'en introduisant le C2P et la retraite progressive dans la Fonction publique, il permettra la reconnaissance de la pénibilité et améliorera les conditions de la fin de carrière.

### **Rien n'est plus faux !**

En effet, depuis longtemps, la catégorie active permet aux fonctionnaires exerçant des missions dangereuses et pénibles de bénéficier de départs anticipés de 5 ans ou de 10 ans.

La catégorie active ne serait, au mieux, maintenue qu'aux fonctionnaires exerçant des missions dangereuses.

En réalité avec le projet du pouvoir exécutif, ce sont des centaines de milliers d'agent-e-s qui soit perdront tout droit à partir avant l'âge légal, soit partiront au mieux 2 ans avant.

Par ailleurs, la possibilité d'être à temps partiel en percevant une partie de sa retraite ne serait ouverte qu'à 62 ans, ce n'est donc pas du tout la cessation progressive d'activité dont nous revendiquons le rétablissement AVANT l'âge légal de départ à la retraite.

Le projet du pouvoir exécutif, c'est un recul social sans précédent mettant gravement en péril la santé des salarié-e-s concerné-e-s et leur faisant courir des risques insensés.

### **Nous ne laisserons pas faire une telle vision libérale et mortifère !**

**À l'inverse de ce que le gouvernement compte imposer, ce qui est juste et nécessaire aujourd'hui c'est :**

- **Le maintien, l'extension et l'amélioration de la catégorie active ;**
- **Sa reconnaissance par corps et par cadres d'emploi et pas de manière individuelle ;**
- **La mise en place de dispositifs permettant de partir à taux plein dès l'ouverture des droits pour les personnels concernés ;**
- **Une véritable réflexion et des moyens engagés sur les secondes carrières, les aménagements de postes en fin de carrière, les cessations progressives d'activité.**

Pour nous faire entendre d'un pouvoir qui refuse la moindre concertation, il n'y a que la voie du rapport de force.

C'est pourquoi, les organisations syndicales [CGT](#), FAFP, [FO](#), [FSU](#) et SOLIDAIRES de la Fonction Publique appellent, dans le cadre du mouvement interprofessionnel,

**À FAIRE DU MERCREDI 5 FÉVRIER, UNE JOURNÉE D'ACTIONS DANS TOUS LES TERRITOIRES POUR LE MAINTIEN ET L'AMÉLIORATION DE NOS ACQUIS [EN](#) MATIÈRE DE PÉNIBILITÉ**

À Paris, elles organisent un rassemblement large et festif devant l'Opéra Garnier de 13H à 14H.

**ENSEMBLE, NOUS ALLONS GAGNER POUR NOS RETRAITES SOLIDAIRES ET FAIRE RETIRER CE PROJET DE LOI SCÉLERAT !**